

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAMTS

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : AFSX1430865X

Direction régionale du service médical d'Aquitaine.

Direction régionale du service médical de Bourgogne - Franche-Comté.

Direction régionale du service médical de la Guyane.

Le directeur général, M. Frédéric Van ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions fixées ci-dessous.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL D'AQUITAINE

M. le docteur Jean RIPOLL

Décision du 3 octobre 2014

Délégation est donnée à M. le docteur Jean RIPOLL, médecin-conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical d'Aquitaine, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Mme le docteur Patricia PEYCLIT

Décision du 3 octobre 2014

Délégation est donnée à Mme le docteur Patricia PEYCLIT, médecin-conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical de Bourgogne - Franche-Comté, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DE LA GUYANE

M. le docteur Étienne PASCOLINI

Décision du 30 octobre 2014

Délégation est donnée à M. le docteur Étienne PASCOLINI, médecin-conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical de la Guyane, pour signer, au nom du directeur général de

la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.